Commune de BRÉHAN
Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 4 Octobre 2024 à 19 h 30

N° de référence	OBJET DE LA DELIBERATION
A-2024/0048	Installation d'un nouveau conseiller municipal
T-2024/0049	Renouvellement de la convention de transport des écoles vers le restaurant scolaire
U-2024/0050	Vente du lot n°8 - Résidence du Clos Martin
N-2024/0051	Enquête publique sur installation classée - Parc éolien « les Landes de La Grenouillère »
I-2024/0052	Conventions avec Morbihan Energies pour l'effacement des réseaux Rue Chateaubriand
F-2024/0053	Contrat de sponsoring pour la fresque du City-Park
F-2024/0054	Budget Principal de la Commune DM n° 1
F-2024/0055	Demande de subvention au Département pour la rénovation du local commercial rue des 3 moulins
F-2024/0056	Demande de subvention au Département pour les travaux d'aménagement de la Rue Chateaubriand
F-2024/0057	Mise à disposition de chambre à l'I2MR pour l'expérimentation d'un projet d'habitat inclusif
F-2024/0058	Convention avec Morbihan Energies pour la mise en œuvre du dispositif Ecowatt
A-2024/0059	Rétrocession de concession dans le cimetière communal
A-2024/0060	Délégation au CCAS de Brehan pour la gestion des aides sociales du Département (FSL)

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
A-2024/0048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : INSTALATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,
Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Madame Betty LE PIOUFFLE a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale par courrier en date du 17 Juin 2024.

Considérant que selon les dispositions de l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que Mme Annick MAUGAIN a renoncé à occuper le siège vacant, le candidat venant immédiatement après sur la liste « Ensemble construisons l'avenir de Bréhan » est Mr Jérôme LEVEQUE

PREND ACTE de l'installation de Mr Jérôme LEVEQUE en qualité de Conseiller Municipal,

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil Municipal de la Commune de BREHAN, annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
T-2024/0049

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT DES ECOLES VERS LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le renouvellement du contrat qui lie la Commune de Bréhan et la Société B.S.A pour le service de transport vers le restaurant scolaire.

Le prix de la prestation pour l'année scolaire 2024/2025 est fixé à 86,00 € TTC par jour pour 3 rotations entre les écoles primaires et le foyer-restaurant de Noé.

Le Conseil municipal,

Vu l'offre de la société BSA

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de transport vers la cantine scolaire de la Société B.S.A. pour l'année scolaire 2024/2025

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN
Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
U-2024/0050

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS: Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : VENTE DU LOT N°8 : RESIDENCE DU CLOS MARTIN

Le Conseil Municipal,

Vu le plan des lieux,
Vu la demande d'acquisition formulées pour le lot N°8 de la résidence
Vu la délibération du 16 Février 2024 fixant le prix de vente des lots à 20 € H.T le m² le prix de base et à 15 € H.T le m² le prix pour les primo-accédants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de vendre le lot suivant de la Résidence du Clos Martin

- **Lot N°8** d'une superficie de 709 m2 à Monsieur Arthur LE FUR domiciliée 8 Résidence Chateaubriand 56580 BREHAN au prix de 15,00€ H.T du m2, d'où un prix global de 10 635,00 € H.T (dix mille six cent trente-cinq Euros H.T)

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
N-2024/0051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE SUR INSTALLATION CLASSEE – PARC EOLIEN DES LANDES DE LA GRENOUILLIERE A BREHAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique sur installations classées a été prescrite du 9 septembre au 10 octobre 2024 inclus, par arrêté de Monsieur le Préfet du Morbihan en date du 8 Juillet 2024, concernant un projet d'implantation et d'exploitation d'un Parc Eolien sur la Commune de BREHAN au Lieudit « Les Landes de la Grenouillère ».

Le Projet prévoit l'implantation de trois aérogénérateurs d'une puissance de 5.9 MW par la Société VALECO ayant son siège social à 33 Rue Maurice Béjart 34184 Montpellier.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté préfectoral fixant les conditions de déroulement de l'enquête publique ;
- Vu le dossier d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré par 14 voix pour et une voix contre (Mme Estelle LAUNAY)

DECIDE de ne pas s'opposer au projet d'implantation et d'exploitation d'un Parc Eolien sur la Commune de BREHAN, Lieudit Les Landes de la Grenouillère par la Société VALECO dans l'application de la réglementation en vigueur.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
I-2024/0052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : CONVENTIONS AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE CHATEAUBRIAND

La Commune de BREHAN va engager des travaux d'aménagement sécuritaire sur la Rue Chateaubriand, de l'entrée de l'agglomération à la Rue de l'Hermine.

Préalablement aux opérations d'aménagement, Morbihan Energies doit procéder à l'effacement des réseaux et à la rénovation de l'éclairage public.

A cette fin, le syndicat d'électrification propose des conventions de partenariat et de participation financière selon les modalités suivantes :

Prestations	Cout des travaux H.T	Montant à la charge de la Commune
Effacement du réseau électrique	30 500,00 €	10 675,00 €
Effacement réseau téléphonique	34 900,00 €	34 900,00 €
Rénovation éclairage public (voirie)	43 370,00 €	30 359,00 €
Rénovation éclairage public (voies piétonnes)	2 670,00 €	1 869,00 €
TOTAL	**111 440,00 €**	**77 803,00 €**

Le Conseil Municipal,

- Vu les travaux d'aménagement de la Rue Chateaubriand
- Vu les conventions de Morbihan Energies du 26 Juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les conventions de MORBIHAN ENERGIES pour l'effacement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public Rue Chateaubriand.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour signer les conventions de financement et de réalisation avec MORBIHAN ENERGIES

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire :

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : CONTRAT DE SPONSORING POUR LA FRESQUE DU CITY-PARK

Monsieur le Maire expose que la Commune de BREHAN a réalisé une fresque artistique pour le city-parc de la Rue de Beauval.

La Société PE DES LANDES DE LA GRENOUILLERE, dans le cadre de sa politique de partenariat, souhaite soutenir financièrement le Projet de la Commune en contrepartie de la promotion de son image.

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, soumet à l'assemblée une convention de sponsoring pour un montant de 2 500,00 €

Le Conseil Municipal de BREHAN,

Vu la réalisation d'une fresque artistique par la Commune ;
Vu la convention de sponsoring présentée au Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de parrainage entre La société du Parc Eolien des Landes de la Grenouillère pour le financement d'une fresque au city-parc, Rue de Beauval à BREHAN

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour signer la convention.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN
Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS: Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une décision modificative doit être prise sur le budget principal de la Commune afin d'intégrer les nouvelles recettes provenant de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne et de l'octroi de subventions et pour prévoir des crédits supplémentaires sur les dépenses d'électricité et au chapitre 12.

NATURE	Article	MODIFICATION des INSCRIPTIONS BUDGETAIRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Majoration	Minoration	Majoration	Minoration
SECTION FONCTIONNEMENT					
Énergie - Électricité	60612	10 000,00 €			
Personnel non titulaire	6413	40 000,00 €			
Virement à la section investissement	023		50 000,00 €		
TOTAL FONCTONNEMENT		50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SECTION INVESTISEMENT					
Emprunts en euros	1641			500 000,00 €	
GFP de rattachement	13251-54			50 000,00 €	
DETR	13461-2302			65 000,00 €	
Virement de la section fonctionnement	021				50 000,00 €
Rénovation du pont des vallées	231-2104	165 000,00 €			
Aménagement de la Rue Chateaubriand	231-2202	400 000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT		565 000,00 €	0,00 €	615 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL GENERAL		615 000,00 €	50 000,00 €	615 000,00 €	50 000,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité la présente modification de crédits sur le budget principal de la Commune.

Pour copie conforme,
BRÉHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL RUE DES TROIS MOULINS (2E TRANCHE)

La municipalité a décidé d'entreprendre la rénovation d'un local 4 Rue des Trois moulins pour l'exploitation d'un bar-tabac-restaurant.

Le montant des travaux de rénovation est estimé à la somme de 1 529 317,36 € H.T.

Les travaux sont éligibles aux aides financières du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial

Le plan de financement du projet est établi sur la base suivante :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Maitrise d'œuvre et études	105 335,70 €	Etat (Fonds Friche)	280 000,00 €
Travaux	1 351 402,57 €	Région	120 000,00 €
Equipements Cuisine	65 829,09 €	EPCI	100 000,00 €
SPS	2 790,00 €	Département (PST)	343 750,00 €
CT	3 960,00 €	Autofinancement	685 567,36 €
TOTAL	**1 529 317,36 €**		**1 529 317,36 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour les travaux de renovation d'un local 4 Rue des Trois Moulins pour l'exploitation d'un bar-tabac-restaurant sur la base d'un montant de travaux H.T de 1 529 317,36 €

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0056

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE CHATEAUBRIAND

La municipalité a decidé d'entreprendre l'aménagement sécuritaire de la Rue Chateaubriand dans le but de créer :

- Des voies de circulations douces PMR pour les piétons et cyclistes
- Réduire la vitesse sur l'un des axes pricipaux d'entrée en agglomération

Le montant des travaux de rénovation est estimée à la somme de 581 275,00 € H.T

Les travaux sont éligibles aux aides financières de du Conseil Départemental au titre des mobilités douces
Le plan de financement du projet prévoie :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Honoraires M.O	24 900,00 €	ETAT (DSIL)	150 000,00 €
Travaux d'aménagement	556 375,00 €	Amendes de Police	22 260,00 €
		Département	174 382,50 €
		Participation du SDEM	33 637,00 €
		Autofinancement	200 995,50 €
TOTAL	**581 275,00 €**	**TOTAL**	**581 275,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la Rue Chateaubriand au titre des mobilités douces sur la base d'un montant de travaux H.T de 556 375,00 €.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire,

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
D-2024/0057

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : MISE A DISPOSITION DE CHAMBRES A L'I2MR AU PROFIT L'ASSOCIATION LES ENFANTS DE KERVIHAN POUR L'EXPIMENTATION D'UN PROJET D'HABITAT INCLUSIF

L'association les enfants de Kervihan a sollicité la Commune de BREHAN pour mettre à disposition de manière temporaire et séquentielle des chambres à l'Internat de Médecine en Milieu Rural (I2MR) pour expérimenter un projet d'habitat inclusif.

Le projet d'inclusion vise à expérimenter auprès de jeunes adultes du FAM de Gwen Ran et de l'IME de Kervihan sur une courte période un mode d'habitat autonome ou semi-autonome.

L'association souhaite louer une ou plusieurs chambres à l'I2MR lorsque l'établissement n'est pas occupé par des étudiants ou des stagiaires pour des courts séjours à la semaine.

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, soumet à la demande de l'Association Les Enfants de Kervihan à l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de l'Association Les Enfants de Kervihan en date du 17 Juin 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la location d'une ou plusieurs chambres de l'I2MR à l'association les enfants de Kervihan pour expérimenter un projet d'habitat inclusif lorsque le bâtiment n'est pas occupé par des étudiants ou des stagiaires

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour l'exécution de la présente délibération

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN
Foi de Bréhan mieux vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
I-2024/0058

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « ECOWATT »

Le syndicat Morbihan Energies propose à la Commune de BREHAN une convention de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public en cas d'alertes « Ecowatt ».

La convention autorise le syndicat d'énergies à éteindre ou abaisser l'éclairage public en cas de tension sur la fourniture d'électricité donnant lieu à une alerte rouge « Ecowatt »

La convention est conclue jusqu'au 31 Décembre 2027.

Monsieur le Maire de BREHAN soumet le projet de convention à l'approbation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de partenariat de Morbihan Energies

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le contrat de partenariat avec le Syndicat Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public en cas d'alertes « Ecowatt ».

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de BREHAN pour l'exécution de la présente délibération et la signature de la convention.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
A-2024/0059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : RETROCESSION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE DE BREHAN

Monsieur Jean GUILLOT, Maire de BREHAN, donne lecture d'une lettre du 6 Aout 2024 par laquelle Georges BREUIL souhaite retrocéder à la Commune une concession dans le cimetière de BREHAN acquises en 2021 pour une durée de 15 années.

La concession est vide d'occupant et n'a jamais été utilisé.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article l'article L2121-22 2° et 8° du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la rétrocession par Mr Georges BREUIL de la concession N°754, section F – Rang 1 – Emplacement N°7 du Cimetière de BREHAN à compter du 6 Août 2024.

DIT que la somme de 234.01 € sera remboursée à Mr Georges BREUIL compte tenu du temps de possession déjà écoulé.

DONNE tout pourvoir à Monsieur le Maire de Bréhan pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
A-2024/0060

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS: Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION AU CCAS DE BREHAN POUR LA GESTION DES AIDES DU DEPARTEMENT A LA FOURNITURE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

En application de l'article L 121-66 du code de l'action sociale et des familles, par convention, une Commune peut exercer tout ou partie des compétences dévolues dans le domaine de l'action sociale au département.

Le Département du Morbihan délègue aux collectivités la gestion des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement en matière de fourniture de l'eau et de l'énergie.

Cette gestion est assurée sur le territoire de la Commune de BREHAN par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le Département du Morbihan renouvelle les conventions pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement.

Il importe également de renouveler la délégation de gestion de la Commune au profit du CCAS du Bréhan.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 121-6 du code de l'action sociale et des familles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE au CCAS de Bréhan la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement en matière de fourniture de l'eau et de l'énergie confiée par le Département du Morbihan.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0061

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVÉQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL DES PONTS POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DES VALLEES

La Commune de BEHAN et la Commune de SAINT ETIENNE DU GUE DE L'ISLE ont decidé d'entreprendre la reconstruction du Pont des Vallées suite au diagnostic opéré par le CEREMA.

Le montant des travaux de reconstruction est estimée à la somme de 395 000,00 € H.T

Les travaux sont éligibles aux aides financières de l'Etat au titre du programme nationale des ponts.

Le plan de financement du projet prévoie :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Honoraires M.O	20 500,00 €	ETAT (PNP)	237 300,00 €
Travaux de reconstruction	312 500,00 €		
Marge pour Aléas (coef 1,20)	62 500,00 €	Autofinancement	
		Commune de Bréhan	79 100,00 €
		Commune de St-Etienne	79 100,00 €
TOTAL	**395 500,00 €**	**TOTAL**	**395 500,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une aide au titre du programme nationale des ponts pour la reconstruction des ponts d'un montant de travaux H.T de 395 500,00 €.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire

Commune de BRÉHAN
Foi de Bréhan mieux vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
F-2024/0062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DES ELEVES DE L'ECOLE NOTRE DAME

L'association des Parents d'Élèves de l'Ecole Notre Dame organise un voyage scolaire dans le Périgord pour les élèves scolarisés dans l'établissement scolaire du CE2-CM1-CM2.

Le voyage scolaire se déroulera du 23 au 27 Septembre 2024 pour 37 élèves dont 30 élèves de Bréhan.

Le coût du séjour est estimé à la somme de 435,00 € par enfant dont une partie est pris en charge par l'APEL de Ecole Notre Dame.

L'association demande une aide de la Commune de BREHAN pour financer le voyage scolaire.

M. Jean GUILLOT, Maire de Bréhan, propose de fixer l'aide de la Commune de Bréhan à 60 Euros pour les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 domiciliés à BREHAN et inscrits au voyage scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE de fixer la participation de la Commune au voyage scolaire organisé par l'APEL de l'Ecole Notre Dame de BREHAN à la somme de 60 € par élève domicilié à BREHAN.

DIT que la liste des élèves domiciliés sur la Commune de BREHAN inscrits pour le séjour sera communiquée par l'Association à la Commune.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de Bréhan pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire,

Commune de BRÉHAN

Foi de Bréhan mieux Vaut qu'argent

4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 15

N° de délibération
D-2024/0063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Octobre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 23 Septembre 2024

PRESENTS: Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr GUILLEMET Yannick — Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mr ROPERT Guillaume– Mme Claire CADIO

ABSENTS EXCUSES : Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à Mme Annie CHARLES – Mme LE CORRE Séverine ayant donné pouvoir à Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mme LAUNAY Estelle ayant donné pouvoir à Mr Jean GUILLOT – Mr GUILLEMIN Hervé – Mr ARS Bertrand - Mr COLLET Jacques

ABSENT : Mr Jérôme LEVEQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVENET Magalie

OBJET : OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE VC N°157 AU PROFIT D'ENEDIS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne lagune, ENEDIS a déplacé un coffret de raccordement électrique alimentant la pompe de relevage du réseau d'assainissement collectif.

Une nouvelle convention de servitude doit être établie entre la Commune de BREHAN et ENEDIS pour l'emprise du coffret à l'entrée du terrain cadastré VC N°57.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de servitude proposée par ENEDIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude sur le terrain cadastré VC N°57 pour l'établissement d'un coffret de raccordement électrique

DONNE tout pouvoir au Mr le Maire de BREHAN pour la signature de la convention et l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 7 Octobre 2024
Le Maire